

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**  
**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023 – 20H30**

<b>Délibération N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision du Conseil Municipal</b>
2023-11-115	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme LÉridon Marylène
2023-11-116	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2023	Arrêt du PV
2023-11-117	Compte-rendu des décisions prises par le Maire	Prend Acte
2023-11-118	Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport annuel d'activités et comptes administratifs 2022	Prend acte
2023-11-119	Région des Pays de la Loire – Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance	Adopté à l'unanimité
2023-11-120	Avis sur l'enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Longèves et Auchay-sur-Vendée	Vote à bulletin secret Favorable 7 voix Favorable avec réserves : 2 voix Défavorable : 2 voix
2023-11-121	Atelier communal – Maîtrise d'oeuvre	Adopté à l'unanimité
2023-11-122	Loyer commercial – DM MECA	Adopté à l'unanimité
2023-11-123	Classement de la voirie communale	Adopté à l'unanimité
2023-11-124	Maison des Associations du Petit Logis – Validation du règlement intérieur	Adopté à l'unanimité
2023-11-125	Demande de subvention – Abeille Vendéenne	Adopté à l'unanimité
2023-11-126	Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur	Adopté à l'unanimité
2023-11-127	Budget Commune – Décision modificative N°4	Adopté à l'unanimité

Document affiché le 16 novembre 2023 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Yves BAUDRY



# **DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2023**

Le Maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 16 novembre 2023.

Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 16 novembre 2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 085-218502813-20231114-2023\_11\_115-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-115-Nomination d'un secrétaire de séance**

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- LÉRIDON Marylène
- PORTRAIT Jean-Hugues
- SCHLICH Ludivine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) :

-**NOMME** en qualité de secrétaire de séance :

- LÉRIDON Marylène

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 085-218502813-20231114-2023\_11\_116-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-116-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 octobre 2023**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 octobre 2023 a été transmis par mail le 9 novembre 2023 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) :

**-ARRETE** le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 10 octobre 2023.

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023.  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 085-218502813-20231114-2023\_11\_117-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-117-Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

- Devis de SARL VALIN STEPHANE concernant le local rangement du patronage pour un montant de 2014,24 € HT soit 2417,09 € TTC
- Devis de SARL VALIN STEPHANE concernant le local rangement du patronage (complément) pour un montant de 1992,04 € HT soit 2390,45 € TTC
- Devis de l'INSTINCT GRAVURE concernant l'achat de plaques « 1 naissance, 1 arbre » et de plaques « toilettes + PMR » à la maison des Associations du Petit Logis pour un montant de 105,18 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) :

**-PREND ACTE** des décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 085-218502813-20231114-2023\_11\_118-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.

Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : LÉRIDON Marylène

2023-11-118-Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport annuel d'activités et comptes administratifs 2022

VU l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales précisant que « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. ».

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur Michel HERAUD et Monsieur Lionel PAGEAUD, Vice-Présidents de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, présents pour l'occasion, afin de donner connaissance dudit rapport d'activités 2022 et des comptes administratifs 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) :

**-PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 et des comptes administratifs 2022 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-119- Région des Pays de la Loire – Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance**

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution de SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur le liste des projets régionaux.

Il vous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

**Composition de la Conférence Régionale de gouvernance**

**Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif**

**Membres votants : 120**

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires
  - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés
  - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
  - o Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant

**Membres siégeant à titre consultatifs : 19**

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

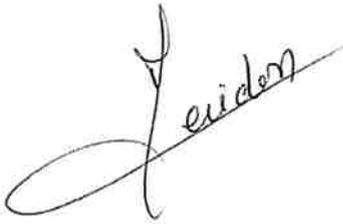
Publié le 16/11/2023

ID : 085-218502813-20231114-2023\_11\_119-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) :

-EMET un avis favorable sur la composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-120-Avis sur l'enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Longèves et Auchay-sur-Vendée**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-34 ;

VU la demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SCS ENERTRAG Pays de Loire II, transformée en ENERTRAG Pays de Loire II SAS à compter du 23 février 2023, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pale pour une puissance unitaire 4,2MW et de deux postes de livraison, sur les communes de Longèves et Auchay-sur-Vendée ;

VU l'avis de l'autorité environnementale du 24 avril 2023 ;

VU l'arrêté N°2023-DCPATE-399 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Longèves et Auchay-sur-Vendée ;

VU l'article R.181-38 du code de l'environnement invitant la Commune de Sérigné à formuler un avis sur la demande d'autorisation environnementale.

CONSIDÉRANT les enjeux liés au développement de l'éolien et plus largement les enjeux énergétiques, climatiques et écologiques actuels, nécessitant une approche globale pour réduire les impacts éventuels d'un projet éolien sur l'environnement, les paysages ;

CONSIDÉRANT le travail de concertation qui a été effectué sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, associant deux élus référents par commune ayant abouti à la rédaction d'une charte intercommunale et que ce projet n'y répond que partiellement ;

CONSIDÉRANT la réponse défavorable de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée à la demande d'ENERTRAG d'utiliser les parcelles ZS13 et ZS 14 car situées en zone d'activité économique et destinées à accueillir des entreprises, et qui n'a pas été prise en compte dans le dossier d'autorisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) émet un avis à la demande d'autorisation environnementale pour

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

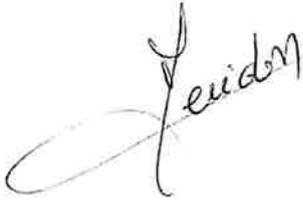
Publié le 16/11/2023

ID : 085-218502813-20231114-2023\_11\_120-DE

l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Longèves et Auchay-sur-Vendée selon le détail suivant :

- FAVORABLE : 7 voix
- FAVORABLE AVEC RESERVES : 2 voix
- DEFAVORABLE : 5 voix

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-121 – Atelier communal – Maîtrise d'oeuvre**

Conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique « L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40.000,00 € HT ou pour des lots dont le montant est inférieur à 40.000,00 € HT et qui remplissent la condition prévue au b du 2) de l'article R.2123-1, l'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. », Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs architectes pour les travaux de construction d'un atelier communal. Montant estimé des travaux : 200 000,00 € HT

A ce jour, nous avons reçu 4 propositions :

-FRENESIS 17.700,00 € HT (taux 8,25 %)  
-BOISSON BURBAN 16.000,00 € HT (taux 8,00 %)  
-aBCd' Architecture 15.700,00 € HT (taux 7,85 %)  
-AZ Architecture 26.000,00 € HT (taux 13,00 %)

Après délibération, à l'unanimité, et conformément à l'article R1222-8 du Code de la Commande Publique, le Conseil Municipal décide :

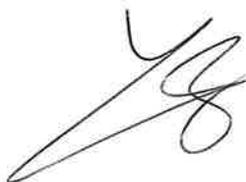
-De **RETENIR** l'offre de aBCd' Architectures soit pour un montant de 15.700,00 € HT  
-D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires (devis, contrat....)

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-122- Lover commercial – DM MECA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société DM MECA, représenté par M. David MAIXENT, nous a sollicité pour louer l'ancien atelier communal, sis 4 Route de Coutigny, afin d'y installer un garage de réparation mécanique automobile toute marque, vente neuf et occasion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain), décide :

**-D'EMETTRE** un avis favorable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à cette demande aux conditions suivantes :

- Loyer annuel de la 1<sup>ère</sup> année (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) : 6000,00 € HT (soit 500,00 € HT/mois)
- Loyer annuel de la 2<sup>ème</sup> année (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025) : 8400,00 € HT (soit 700,00 € HT/mois)
- Loyer annuel à partir de la 3<sup>ème</sup> année (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026) : loyer révisable annuellement en fonction de l'indice de référence indiqué dans le bail commercial.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société DM MECA, représenté par M. David MAIXENT.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 16/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,

DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-123-Classement de la voirie communale**

VU les articles L2334-1 à L 2334-23 du Code général des Collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critère, dont la longueur de la voirie publique communale.

CONSIDÉRANT que la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée (intégration de la voirie du Lotissement La Grande Ouche + Lotissement Le Gerbier I et III + parking du Petit Logis).

Monsieur le Maire expose qu'une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été réalisée selon le détail suivant :

	Situation au 13 novembre 2023	Situation nouvelle au 14 novembre 2023
Voirie communale	39 054 ml	39 884 ml
Chemins ruraux	6 577 ml	6 577 ml
Parkings	2 262 m <sup>2</sup>	3 602 m <sup>2</sup>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain), décide :

- de **PRECISER** que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 39 884 ml, la nouvelle longueur des chemins ruraux est de 6 577 ml et la nouvelle superficie des parkings est de 3 602 m<sup>2</sup> selon le détail annexé à la présente délibération,

-d'**AUTORISER** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 16/11/2023  
et publication du 16/11/2023

Le Maire,

DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-124-Maison des Associations du Petit Logis – Validation du règlement intérieur**

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur de la Maison des Associations du Petit Logis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain), décide :

**-D'EMETTRE** un avis favorable au règlement intérieur de la Maison des Associations du Petit Logis tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023.  
Le Maire,

DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-125-Demande de subvention – Abeille Vendéenne**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association l'Abeille Vendéenne a fait une demande de subvention auprès de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) décide :

-De **VERSER** une subvention de 150,00 € à l'Abeille Vendéenne sur le budget 2023.

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 085-218502813-20231114-2023\_11\_126-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.  
Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GUILMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain  
Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-126- Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur**

M. le Maire informe Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Trésorier de Fontenay-le-Comte concernant un état de créances irrécouvrables d'un montant de 25,00 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GUILMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain), décide :

**-D'APPROUVER** l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour un montant global de 25,00 € tel que présenté en annexe de la présente délibération,  
**-DE DIRE** que le montant correspondant est inscrit au budget 2023 au chapitre 65, article 6541 – Créances admises en non-valeur.

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,*

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 15/11/2023  
et publication du 16/11/2023  
Le Maire,

DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14  
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le neuf novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GULMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien.

Absent(s) excusé(s) : COULAIS Damien ayant donné pouvoir à GULMINEAU Delphine  
PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à DIEUMEGARD Romain

Secrétaire : LÉRIDON Marylène

**2023-11-127-Budget Commune – Décision modificative N°4**

VU la délibération du Conseil Municipal N°2023-03-040 du 14 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la commune ;

CONSIDERANT qu'afin de prendre en compte les créances irrécouvrables, il convient de faire une ouverture de crédits.

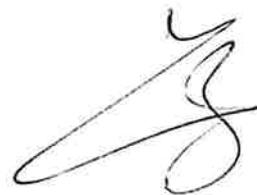
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr COULAIS Damien ayant donné pouvoir à Mme GULMINEAU Delphine et Mr PORTRAIT Jean-Hugues ayant donné pouvoir à Mr DIEUMEGARD Romain) décide :

-de VALIDER l'ouverture de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6541- Créances admises en non-valeur	+25,00 €	752-Revenus des immeubles	+25,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+25,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+25,00 €</b>

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Marylène LÉRIDON,

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 04/12/2023  
et publication du 04/12/2023.  
Le Maire,

